

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché sur appel d'offres ouvert pour des travaux de réfection du mur de soutènement sis promenade Roger Laroque à la Baie des Citrons

P.J. : 1 projet de délibération

Par délibération n° 2007/1416 du 18 décembre 2007, le conseil municipal a autorisé le lancement d'un marché sur appel d'offres ouvert pour la réfection d'une partie du mur de soutènement de la promenade Roger Laroque à la Baie des Citrons, fortement dégradé par la succession des marées et le ressac.

Ainsi, un appel d'offres a été lancé en février 2008 pour réaliser, sur une longueur de 70 mètres environ, une bêche en pied du mur permettant de stopper l'évacuation des matériaux mais également pour combler les vides et reposer les pavés affaissés.

Une seule entreprise ayant répondu et à un prix 75 % plus élevé que l'estimation, la commission d'appel d'offres a proposé le 7 mai dernier en seconde lecture, de rendre cet appel d'offres infructueux.

Dans le but de réduire les prix unitaires, il est proposé d'augmenter la masse des travaux en ajoutant, en complément de la partie la plus dégradée, objet du premier appel d'offres déclaré infructueux, un tronçon de mur d'une centaine de mètres affecté depuis lors, par les mêmes désordres. Sur cette section, les travaux consistent principalement à reprendre le parement existant et à boucher les orifices par lesquels les matériaux fins sont susceptibles de s'échapper.

Ces travaux, d'une durée de 3 mois, pourraient débuter au 4^e trimestre 2008.

Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire à signer le marché correspondant avec le soumissionnaire retenu par la commission d'appel d'offres pour des travaux de réfection du mur de soutènement sis promenade Roger Laroque à la Baie des Citrons.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 15 juillet 2008

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil huit, le mardi 12 août à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	MM.	Jean LEQUES Gaël YANNO	Mme	Eliette COGNARD M. Steeve NEWLAND
	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU	Mme	Maryse BRIATTE
	MM.	Michel VITTORI Jean-Claude BRIAULT	Mme	Maraéa NEA M. Mikaélé SEA
	Mme	Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	Mme	Tiaré LE GOFF
	Mme	Francine BEYNEY	M.	Bill YAMAMOTO
	Mme	Dominique KORFANTY	Mme	Sonia LAGARDE
DATE DE CONVOCATION	MM.	Jean-Claude DOUDOUTE Gérard VIGNES	M.	Christophe CHEVILLON
05.08.2008	Mme	Christiane TERRIER	Mme	Jacqueline BERNUT
	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI	M.	Frédéric DE GRESLAN
	Mme	Virginie RUFFENACH	Mme	Kareen CORNAILLE
DATE D'AFFICHAGE	MM.	Laurent CASSIER Luc DEVILLERS	MM.	Jean VANMAI Jean-Pierre DELRIEU
06.08.2008	Mme	Christine POELLABAUER	Mme	Michèle LEURS
	MM.	Jean-Robert MONNIER Kanyan Marc CASE	M.	Atolomako Marco PULUIUEVA
	Mlle	Sabrina KUMAR	Mme	Nicole FURIC
	M.	Jean WASMAN	Mme	Pascale DALY
	Mme	Pascale CERTA	M.	Michel CROMBEZ
	Mme	Marguerite KATEA	Mme	Gloria OUTU
	Mme	Mireille LEVY	M.	David TEVAN
			Mme	Lola LOMONT

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	Mme Malia MAUGATEAU	Mme Bernadette BRIZARD-DUMERY
		M. Philippe CASSIER	M. Eric ESCHEMBRENNER
		Mme Sylvie GRANDJEAN	Mme Marie-Laure LAFLEUR
Nombre de présents	: 45	M. Karl-Stephan VIANNENC	
Nombre de votants (4 procurations)	: 49		

SORTIE DE :

M. Charles ERIC

Mademoiselle Sabrina KUMAR a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2008/970

autorisant la signature d'un marché sur appel d'offres ouvert pour des travaux de réfection du mur de soutènement sis promenade Roger Laroque à la Baie des Citrons

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 12 AOUT 2008

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2007/1416 du 18 décembre 2007, autorisant la signature d'un marché sur appel d'offres ouvert pour les travaux de réfection d'une partie du mur de soutènement sis promenade Roger Laroque à la Baie des Citrons,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2007/1465 du 20 décembre 2007 relative au budget primitif 2008 de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2008/966 du 12 août 2008 relative au budget supplémentaire 2008 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2008/80 du 15 juillet 2008,

La Commission de la Voirie, de la Circulation et des Transports entendue en séance du 22 juillet 2008,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget supplémentaire 2008, le Maire est autorisé à signer le marché sur appel d'offres ouvert à intervenir avec le soumissionnaire retenu par la commission d'appel d'offres pour des travaux de réfection du mur de soutènement sis promenade Roger Laroque à la Baie des Citrons.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de trois mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 AOUT 2008

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.G.S.T. (D.V.)	-	1
AFFICHAGE	-	1